

Agent(s) de Maintenance Mécanique Remontées Mécaniques (F/H)

La stations d'Ax 3 Domaines recrute Agent(s) de Maintenance des Remontées Mécaniques (F/H) pour la saison d'hiver 2024/2025.

Statut

Contrat à durée déterminée à caractère saisonnier

Travail à temps complet

Rémunération selon convention collective des Remontées Mécaniques et des Domaines Skiables de France et compétences

Description

Sous la responsabilité du Responsable de Service, vous assurez les opérations de maintenance mécanique préventives et curatives des installations, dans le respect des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur.

Vos principales missions

Effectuer les contrôles réglementaires

Diagnostiquer les pannes et réaliser les interventions en autonomie (interventions courantes et plus complexes)

Localiser, diagnostiquer les défaillances ou les non-conformités réglementaires

Déterminer les remises en état et identifier les éléments défectueux

Réaliser les interventions, travaux d'installation, de modification et de mise en service des équipements

Participer à la tenue documentaire des notices techniques et schémas des appareils

Renseigner les supports de suivi d'intervention ; veiller et suivre la traçabilité de la gestion de la maintenance

Donner des conseils d'ordre technique et mécanique aux agents des remontées mécaniques (conducteurs, agents d'exploitation...)

Maintenir votre espace travail et l'outillage dans des conditions optimales de propreté et de sécurité.

Assurer une communication positive avec la clientèle et le personnel de la station

Le poste requiert des compétences mécaniques avancées, sérieux, rigueur et autonomie.

Vous êtes capable de vous déplacer en ski et êtes apte au travail en hauteur.

La capacité à bien communiquer est indispensable.

Candidatures

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le 20 septembre 2024, lettre de motivation et CV.

Courriels : contact.rh@savasem.com

Courriers : SAVA.SEM – Service RH – Boulevard de la Griole 09110 Ax-Les-Thermes